



Membres en exercice : 9  
Membres présents : 7  
Nombre de pouvoirs : 0  
Membres votants : 7

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 12 novembre 2025,

L'an deux mil vingt-cinq, douze novembre à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Président du CCAS.

Date de convocation : 28 octobre 2025

Présents : Florent CHOLAT, Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Gérard DOUGNON, Céline GELAS, Danièle MOUREN

Excusées : Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

### DELCCAS2025\_007 : Octroi d'une subvention pour le Réveillon Solidaire Soli'fête

Il est proposé d'octroyer une subvention au bénéfice du Centre Socio-culturel André Malraux de Jarrie au titre de la participation du CCAS au projet à caractère social Soli'fête. L'objectif de ce projet est de permettre à des personnes et des familles isolées au moment des fêtes de fin d'année de pouvoir profiter d'un moment festif et convivial.

La manifestation aura lieu le 20 décembre 2025 à Champ-sur-Drac de 14h à 17h.

Les CCAS de Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie et Vizille sont appelés à participer à l'événement.

Vu la sollicitation du centre Socio-Culturel André Malraux de Jarrie demandant l'octroi d'une subvention de 250€ ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- D'approuver la participation du CCAS de Champagnier à cette manifestation solidaire ;
- D'octroyer une subvention à hauteur de 250 euros au bénéfice du Centre Socio-culturel André Malraux de Jarrie au titre de la participation de la commune au projet à caractère social Soli'fête ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à venir concernant cette délibération.

MODALITÉS DE VOTE : 7 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT  
Président de séance

Jean Paul JULIEN  
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la  
Transmission en préfecture le : 24 NOV. 2025  
Notifié : 24 NOV. 2025